COMMUNE DE
MONTREUX

PREAVIS No 27/2012

de la Municipalité au Conseil communal

relatif

à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.- au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.- accordé dans le cadre du
préavis No 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux

Date proposée pour la
1ère séance de commission :

le lundi 19 novembre 2012 à 19 h. 00

à Montreux

Version du lundi 29 octobre 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de complément de crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.- au maximum pour financer le dépassement du crédit de Fr. 960'000.- accordé par votre Conseil le 3 novembre 2010, au travers du préavis No 31/2010, pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux.

2. Raisons du dépassement

Lors des travaux de terrassement du chantier mentionné en exergue, il a été découvert près de 670 m^3 de terres polluées qu'il a fallu traiter en matériaux spéciaux (DCMI[1]). Cet impondérable a généré une charge globale de l'ordre de Fr. 47'000.- dont l'ampleur n'a pu être déterminée avec précision qu'à la fin du chantier, en raison, d'une part, de la nature des travaux (extraction, transports, taxes de décharge et matériaux de remplacement pour les remblayages), ainsi que, d'autre part, du calcul final des plus ou moins values relatives à la gestion de fin de chantier.

3. Montant du dépassement

Le montant de la plus-value de Fr. 47'000.- a pu être absorbé en grande partie par les moins-values décidées en cours de chantier, ainsi que par la réserve pour « divers et imprévus » de Fr. 7'000.- incluse dans le crédit global de Fr. 960'000.-. Néanmoins, et malgré une gestion rigoureuse de ce chantier, un complément de crédit de Fr. 15'000.- est nécessaire pour honorer les dernières factures.

Au final, le crédit total pour ces travaux s'élèverait à Fr. 975'000.-. Le tableau ci-dessous illustre dans le détail l'ensemble des coûts de cette réalisation, en regard du préavis voté.

Chapitre	Nature	Préavis	Réalisé
Travaux préparatoires	Déblaiement et préparation du terrain	17'000.00	7'776.00
	Protections et aménagements provisoires	1'000.00	700.00
	Installations de chantier en commun	2'000.00	2'000.00
Bâtiment	Excavation	81'000.00	86'790.85
	Gros œuvre 1 et 2	517'000.00	618'471.00
	Installations électriques	19'000.00	20'200.00
	Installations de chauffage et ventilation	5'000.00	885.60
	Installations sanitaires	11'000.00	8'626.30
	Installations de transport	40'000.00	23'830.50
	Aménagements intérieurs 1 et 2	84'000.00	68'124.60
	Honoraires	113'000.00	123'747.00
Aménagements ext.	Constructions	6'000.00	Inclus dans G.O. 1
	Jardins	5'000.00	Inclus dans G.O. 1
	Voies de circulation	43'000.00	Inclus dans G.O. 1
	Petits ouvrages d'art	3'000.00	Inclus dans G.O. 1
Frais secondaires	Autorisations et taxes	3'000.00	1'584.35
	Echantillons, maquettes, reproductions	2'000.00	3'499.85
	Assurances	4'000.00	0.00
	Divers et imprévus	7'000.00	8'763.95
Totaux		**960'000.00**	**975'000.00**

4. Financement et conséquences financières

[1] Décharges contrôlées pour matériaux inertes

Au 31 août 2012, les fonds disponibles en trésorerie s'élevaient à Fr. 18,5 millions. Le total des emprunts se montait quant à lui à Fr. 3,2 millions.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis pour un montant de Fr. 15'000.- est assuré par la trésorerie.

L'amortissement comptable du présent préavis sur une période de 30 ans induira une charge comptable annuelle de Fr. 500.- dans les comptes de fonctionnement (compte No 351.04.3312) et une annuité théorique de Fr. 859.- (amortissement et intérêts sur 30 ans à 4%).

5. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 27/2012 de la Municipalité du 5 octobre 2012 sur l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.- au maximum, en complément du crédit de Fr. 960'000.- accordé dans le préavis No 31/2010 pour le remplacement du couvert existant par la création d'un couvert sécurisé et d'une zone de stockage de matériel fermée en partie inférieure du centre de voirie communal à Chailly/Montreux ;

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de prendre acte du complément de crédit nécessaire au bouclement du préavis No 31/2010 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 15'000.- au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles de trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement par les comptes de fonctionnement (compte No 351.04.3312) sur une période de 30 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire ;

Ainsi adopté le 5 octobre 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic La Secrétaire

L. Wehrli L.S. C. Martin

Délégation municipale : M. A. Feissli, Conseiller municipal